



Note aux Membres du Gouvernement
de la Région de Bruxelles-Capitale

NOS REF.

VOS REF. **GRBC – E.H. - 37.64**

CONCERNE 263 - 'Alliance Emploi-Environnement – Premier axe: la Construction Durable- Prise d'Acte

ANNEXES Projet d'Accord relatif à l'Alliance emploi Environnement - Premier Axe Construction durable

BRUXELLES le 14 octobre 2010

1. Rétroactes

Dans le cadre du Pacte de Croissance Urbaine, le Gouvernement a lancé un processus d'élaboration de l'Alliance Emploi-Environnement dans un premier Axe relatif à la Construction durable.

Une communication sur l'état d'avancement de ce processus d'élaboration a fait l'objet d'une communication en gouvernement le 27 mai 2010.

Pour rappel, la méthodologie approuvée propose de travailler en deux phases – (1) une phase d'élaboration de ce premier axe et (2) une phase de mise en oeuvre de celui-ci .

Pour chacun des chantiers prioritaires déterminés par le Gouvernement en décembre 2009, la phase d'élaboration a pour objectif , d'identifier les besoins spécifiques au chantier et les mesures concrètes à mettre en oeuvre pour combler ces besoins. .

En effet, la demande de construction et de rénovation en matière de construction durable est en pleine évolution sans que le secteur bruxellois ait actuellement la capacité de rencontrer pleinement cette nouvelle demande. Le premier axe de l'Alliance vise donc bien à rendre nos entreprises plus compétitives sur ce marché, à former nos travailleurs et nos demandeurs d'emploi aux nouvelles techniques tout en veillant à développer l'économie sociale et la mise à l'emploi des moins qualifiés dans ces filères particulières. .

2. Objet

La présente note a pour objet d'informer le Gouvernement sur le déroulement de la phase d'élaboration et d'en présenter les résultats sous la forme d'un projet d'Accord (Annexe 1) centré autour d'un plan d'action, regroupant 44 propositions précises, à mettre en oeuvre en synergie entre tous les partenaires retenus.

La sélection de ces propositions résulte d'un processus participatif qui avait pour objectif d'associer l'ensemble des acteurs concernés et au cours duquel ces acteurs ont eu l'occasion d'émettre et de mettre en forme leurs différentes suggestions. A cett fin, 8 ateliers public/privé ont été mis en place en fonction des 8 thématiques ou chantiers prioritaires retenus précédemment, à savoir:

1. **L'insertion professionnelle:** amener suffisamment de demandeurs d'emploi (en particulier les jeunes et des personnes éloignées du marché de l'emploi) à se mobiliser pour répondre adéquatement aux besoins des entreprises dans la construction durable, en particulier dans le cadre de l'économie sociale.
2. **L'enseignement :** diplômer / certifier suffisamment de jeunes dans des métiers de la construction capables de travailler sur des projets / chantiers de construction durable.
3. **La formation :** former suffisamment d'adultes (indépendants, patrons, employés, ouvriers, salariés, demandeurs d'emplois) pour les mettre en capacité de travailler sur des projets / chantiers de construction durable.
4. **Le soutien aux entreprises , particulièrement les TPE et PME:** comment aider les entreprises à développer leur position dans le marché de la construction durable. Enjeux: création de micros-entreprises, autocréation d'emploi.
5. **L'accès au financement des entreprises, particulièrement des TPE et PME** comment assurer l'accès au financement des investissements, fond de roulement,...
6. **La recherche et l'innovation:** stimuler le secteur à innover pour améliorer la durabilité des bâtiments et à entrer dans des projets de recherche en matériaux et techniques durables.
7. **L'excellence (certification, label, charte, ...):** comment reconnaître les capacités des personnes et des entreprises, la qualité des bâtiments (durabilité, performance énergétique) pour aider à la décision des investisseurs et faciliter l'accès des entreprises compétentes à la construction durable.
8. **Les références techniques sur les méthodes de mise en oeuvre:** comment diffuser les techniques de la construction durable pour aider à concevoir et à mettre adéquatement en oeuvre les matériaux, les outils, les équipements contribuant à la durabilité et à la performance énergétique des bâtiments (notamment pour les PME et TPE)

Chaque atelier public/privé a produit des propositions sous la forme de fiche action.

L'annexe 2 reprend la liste des personnes et institutions invitées à participer.

La liste des mesures reprises dans le projet d'Accord relatif à l'Alliance Emploi-Environnement – Axe Construction Durable est le fruit des discussions entre les acteurs tant publics que privés qui ont activement participé et dont les actions ont fait l'objet d'un consensus auprès des participants.

Le projet d'Accord regroupe quelques 44 propositions d'actions précises pour atteindre les objectifs de l'axe Construction durable de l'Alliance Emploi-Environnement en se basant sur une franche coopération entre les acteurs, propositions sur lesquelles les acteurs concernés seront appelés à s'engager. Chaque proposition d'action fait également l'objet d'une évaluation budgétaire sur base des moyens disponibles selon la priorité des mesures, fixée par le Gouvernement.

Un certain nombre d'actions dépendent d'autres niveaux de pouvoir. Ceux-ci constituent des propositions que le Gouvernement pourra porter dans le cadre d'une discussion ultérieure à porter avec ces différents niveaux.

Il est proposé au Gouvernement de procéder à une prise d'acte et de soumettre les propositions pour avis au Conseil Economique et Social.

5. Implication budgétaire

Le financement de l'Alliance Emploi Environnement – Axe Construction durable sera négocié au sein du cycle budgétaire normal. Elle s'exécute sur base des moyens disponibles selon la priorité des mesures, fixée par le Gouvernement.

6. Avis de l'Inspection des Finances

sans objet

7. Accord du Ministre du Budget

sans objet

8. Proposition de décision

Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale :

- prend acte du projet de texte de l'Accord relatif à l'Alliance Emploi Environnement – Premier Axe : Construction Durable;
- charge la Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Rénovation urbaine, coordinateur de l'Alliance Emploi-Environnement, le Ministre de l'Economie et de l'Emploi ainsi que le Ministre-Président de soumettre le projet d'Accord à l'avis du Conseil Economique et Social de la Région de Bruxelles-Capitale.

La présente délibération est de notification immédiate.

Ch. PICQUE

B. CEREXHE

E. HUYTEBROECK